

Décision

Générale

colonial

Décision n° 2062 affectant le lieutenant Kreher a la milice indigène a compter du 6 novembre 1947.

n° 2062

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 novembre 1947

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1947

Date du numéro
30 novembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 105 du 3 février 1943 portant rétablissement de la milice indigène et les textes subséquents qui l'ont modifié : Vu l'article n° 1000 du 31 août 1940 portant réorganisation des circonscriptions administratives de la Côte française des Somalis et les arrêtés n° 1338 du 15 novembre 1940 et 2008 du 29 octobre 1947 qui l'ont modifié

Vu les désignations coloniales du 25 juillet 1947 désignant pour servir « hors cadres » à la Côte française des Somalis le lieutenant Kreher (Paul)

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le lieutenant Kreher (Paul), désigné pour servir « hors cadres » a la Côte française des Somalis, est affecté a la milice indigène a compter du 6 novembre 1947, date de son débarquement. Il prend a cette même date les fonctions d'adjoint au commandant de cercle de Dikhil.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal officiel de la colonie

Le Gouverneur, P. H. SIRIEX.